



Litige assurance véhicule pris avant accord

Par **Ianormande**, le **26/11/2013** à **14:24**

bonjour,

voilà ce qui m'arrive mon fils âgé de 15 ans a pris mon véhicule pendant que je dormais et a percuter deux véhicules en stationnement. j'ai appelé mon assureur qui m'a tout de suite rassurée car j'avais la garantie tout accident et que sans en faire partie de la un expert est passé j'ai signé le certificat de cession et obtenu une estimation de 5500 euros. deux semaines après n'ayant toujours pas eu de nouvelle j'appelle mon assureur qui me dit que suite à l'étude du dossier la compagnie a refusé la prise en charge car oui pour la responsabilité civile je suis prise en charge mais pas pour mon véhicule je l'informe que je n'ai plus les clés ni carte grise puisque c'est l'expert qui a tout gardé elle me répond qu'il n'avait pas à faire ça et de le contacter, de ce fait j'appelle quand même le garage qui me dit qu'ils sont venus la chercher il y a peu près deux semaines, je rappelle l'assurance aussitôt qui me dit oui en effet nous avons eu l'expert nous vous proposons en échange de votre véhicule la somme de 1500 euros nous retirons les franchises de 750 et 190 euros et le reste à votre crédit voiture on t'il le droit de procéder comme ça . ma voiture avait trois ans et 60000 kilomètres merci de m'aider je suis un peu débordé par tout ça